



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 9 14/15

Paris, le 7 octobre 2014

Madame la Ministre,

Le processus de départementalisation de Mayotte a fait l'objet d'un relevé de conclusion le 9 juillet 2013. Ce relevé fixe les règles quant à l'affectation des agents sur le département.

Ainsi, il est y très clairement spécifié que les dispositions du décret n°96-1027 du 26 novembre 1996 « relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats à Mayotte » seront abrogées pour les affectations prononcées à compter du 1er janvier 2014. Nos collègues dont la première affectation est antérieure au 1er janvier 2014 devraient donc rester soumis au décret de 1996.

Par ailleurs, le vade-mecum de la Fonction Publique « Situation des fonctionnaires en poste à Mayotte », diffusé auprès des enseignants conforte cet accord, précisant entre autres que le versement de l'Indemnité d'Éloignement resterait conforme à celui fixé par les décrets de 1996. C'est sur ces bases que nos collègues ont envisagé ou envisagent le renouvellement de leur contrat de 2 ans.

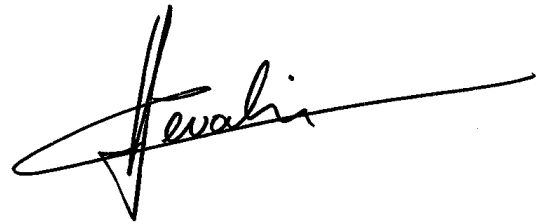
Or le décret 2014-729 abroge au 30 juin 2014 le décret 96-1027, contredisant ainsi les engagements précédents. Une telle modification des principes qui président à la situation des enseignants affectés à Mayotte est très préjudiciable.

Elle génère des craintes quant à la façon dont nos collègues seront traités : retour sur les départements et académies d'origine, prise en charge des frais de retour en métropole... Comme vous pouvez l'imaginer, un tel climat n'est pas propice à la sérénité des agents. Il affecte la bonne organisation du service public d'enseignement dans ce département.

.../...

Afin d'apaiser ces inquiétudes légitimes, je vous demande, Madame la Ministre, d'étudier les voies et moyens qui permettront d'assurer à nos collègues affectés à Mayotte avant le 1er janvier /2014 une prise en compte de leur situation comparable à celle qui leur fut promise au moment de leur première affectation sur le département.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général

Copie à :

- Mme Catherine Gaudy
- M. Bertrand Gaume
- M. Bernard Lejeune